



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA 1ÈRE TRANCHE DE L'OPÉRATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU SECTEUR DES "BAS CHAMPS" - BOULEVARD MARITIME SIZAIRE À CAYEUX SUR MER

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 21 JAN. 2026, il sera procédé, en mairie de CAYEUX SUR MER, du **mercredi 11 février au jeudi 12 mars 2026 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le syndicat mixte baie de Somme – grand littoral Picard, pour la mise en œuvre de la première tranche de l'opération du système d'endiguement du secteur des "Bas champs" - boulevard maritime Sizaire à CAYEUX SUR MER dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations Bresle-Somme-Authie (PAPI BSA).

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de CAYEUX SUR MER, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2025>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ;

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de CAYEUX SUR MER (80 410), siège de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;

- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 5 Mo, à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr), en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du courriel. Elles seront accessibles sur le site internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2025>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Patrick JAYET, commandant de police à la retraite, est désigné commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Michel LUCE, ingénieur conseil à la retraite.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CAYEUX SUR MER (80410) aux dates et horaires suivants :**

- **mercredi 11 février de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 19 février de 14h00 à 17h00 ;**
- **samedi 28 février de 9h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 6 mars 2026 de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 12 mars de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans la mairie de CAYEUX SUR MER, ainsi qu'à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9) ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2025>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de M. Jérôme COURTOIS, chef de projet pour le syndicat mixte baie de Somme -Grand littoral Picard ([jeromecourtois@baiedesomme.fr](mailto:jeromecourtois@baiedesomme.fr)).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Somme. Il est également affiché aux portes des mairies concernées: CAYEUX SUR MER, AULT, BRUTELLES, LANCHERES, PENDÉ et WOIGNARUE.

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser celle-ci relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 21 JAN. 2026

Pour le préfet et par délégation,  
le chef de service



Gaëtan COUPLET